

Jacob, Philip, E., Atherton, Alexine L., et Wallerstein, Arthur M., *The Dynamics of International Organization*, The Dorsey Press, Homewood, Illinois (édition révisée), 1972, 759 p.

Daniel Gay

Volume 6, numéro 2, 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700553ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700553ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gay, D. (1975). Compte rendu de [Jacob, Philip, E., Atherton, Alexine L., et Wallerstein, Arthur M., *The Dynamics of International Organization*, The Dorsey Press, Homewood, Illinois (édition révisée), 1972, 759 p.] *Études internationales*, 6(2), 267–268. <https://doi.org/10.7202/700553ar>

JACOB, Philip E., ATHERTON, Alexine L., et WALLERSTEIN, Arthur M., *The Dynamics of International Organization*, The Dorsey Press, Homewood, Illinois (édition révisée), 1972, 759p.

Ce n'est pas la première fois que des spécialistes des questions internationales proposent des remèdes aux infirmités et à l'impuissance – parfois combien tragique – des Nations unies. On se souvient, par exemple, des recommandations de la Commission pour le développement international, alors présidée par Lester Pearson ; de l'Association américaine pour les Nations unies : *The United Nations in the 1970s*, (1971) ; et du *Study of the Capacity of the United Nations Development System* (1971) de R. G. A. Jackson.

Dans l'ensemble, ces recommandations, axées principalement sur des considérations de mal fonctionnement de structures et de prolifération de règles et de procédures, visaient à « débureaucratiser » l'organisation des Nations unies, à la « démassifier ». Certains technocrates, comme Robert Mac-Namara, prétendaient que la « modernisation » d'agences – par exemple, la Banque mondiale – était la solution finale du problème des bureaucraties à caractère international...

L'intérêt du *Dynamics of International Organization* réside dans le fait que les auteurs se placent à contre-courant de la tradition réformiste-structuraliste. En effet, pour Jacob et ses associés, le problème des organisations internationales, et plus particulièrement des Nations unies, est avant tout un problème de consensus autour de certaines normes d'identité et de fonctionnement. L'anarchie des sous-structures multiples et incohérentes, la fragilité des règles et procédures, l'institutionnalisation de l'*ethos* bureaucratique, la routinisation des *ways of work*...

Voilà, selon eux, autant de facteurs de « peu d'importance ». Au contraire, la

structure normative de l'action constitue la pierre angulaire de l'édifice. Ainsi, la survie de l'organisation dépend presque exclusivement de l'instauration et du maintien d'un consensus « multilatéral » entre les participants – au-delà des rivalités régionales exacerbées par les nationalismes et la volonté de puissance opérationnelle des super-grands.

Consensus autour de quoi ? D'abord, consensus autour de ce que les auteurs perçoivent comme étant les limites réelles des Nations unies : ainsi, les participants se doivent de réaliser que l'organisation internationale « ne peut pas » remplir une fonction législative – c'est-à-dire, formuler des règles de conduite tant prescriptives que prospectives, auxquelles se rattachent des sanctions impératives. Par ailleurs, elle ne peut remplir que par exception et dans des cas très limités, la fonction d'adjudication des conflits – ce qui présuppose l'acceptation éventuelle par les parties intéressées du verdict de la cour. Enfin, « par-dessus tout, elle est essentiellement incapable de remplir la fonction d'exécution des décisions, en s'appuyant sur le mécanisme traditionnel d'une force de police professionnelle ou en évoquant la notion plutôt vague de 'sécurité collective' » (pp. 682-83).

Ensuite, consensus autour des possibilités de l'organisation internationale – possibilités que les auteurs caractérisent de « missions cruciales du multilatéralisme ». Celles-ci consistent principalement à « harmoniser les positions », souvent opposées ou contradictoires, des groupes d'intérêts sur la scène internationale, en vue de garantir le succès de certaines tâches, dont le maintien d'une « force de paix » « as a physical demonstration of 'community interest' » (p. 685). Que l'on s'imagine les Nations unies – dont le budget de fonctionnement et d'« opérations » est financé en grande partie par les États-Unis – prétendre justifier l'invasion des pays arabes producteurs de pétrole, au nom de « l'intérêt international » ! N'est-il

pas possible que l'on parvienne à faire coïncider « l'intérêt international » avec « l'étranglement de la civilisation occidentale » assoiffée de pétrole à bon marché ?

Selon les auteurs, les États-nations devraient s'accorder également sur une autre fonction naturelle des Nations unies : régulariser le comportement des gouvernements participants, soit par le biais de la négociation plutôt que de la contrainte, soit par celui d'agences « impartiales » (!), comme l'Organisation mondiale de la santé, la Commission pour l'intégration de la communauté économique européenne... En d'autres termes, c'est à ces sous-structures formellement autonomes que le Secrétariat devrait transférer la tâche d'appliquer les règlements.

Comment pourrait-on instaurer ce consensus ? Par la persuasion... Les acteurs internationaux étant des *personnes* – et non plus des groupes liés par des intérêts et une certaine vision du monde –, on dépendra sans doute de leur bonne volonté ! Et les contraintes structurelles, les rapports de force qui interviennent entre la motivation et l'action, ou qui précèdent celles-ci ? On nous répond qu'avant tout, ce sont les personnes qui décident, qui font l'histoire... En passant, les auteurs ne disent rien de la biographie sociale de ces acteurs.

Par ailleurs, à la notion de « gouvernement » des Nations unies, Jacob et ses associés opposent celle d'une organisation internationale investie du rôle d'« intermédiaire » entre les factions. On reconnaît le mythe libéral classique de l'État-gendarme, distributeur de bien-être, à moitié engagé, mais se situant en même temps « au-dessus des partis ».

Étant donné les postulats normatifs et existentiels qui sous-tendent l'approche psycho-fonctionnaliste des auteurs, ceux-ci font preuve d'une remarquable consistance dans la trame de leur argumentation. Par ailleurs, leur style est sobre et clair ; leur discours est heureusement libéré d'un certain jargon hermétique.

Cependant, contrairement à l'intitulé du livre, les auteurs ne font pas que diagnostiquer la guérilla administrative qui caractérise les Nations unies. Sans doute, présentent-ils une analyse très détaillée de la dynamique organisationnelle de l'institution internationale. Mais leur tâche principale consiste à proposer une stratégie susceptible d'accroître la capacité des Nations unies et « des organisations internationales », en vue de la résolution pacifique des conflits.

Cette solution, empreinte de naïveté, nous déçoit.

Daniel GAY

*Département de sociologie,  
Université Laval*

JALLON, Andrée, *Le fédéralisme* (Dossiers Thémis), Presses Universitaires de France, Paris, 1971, 96p.

Publié dans le cadre des Dossiers Thémis, sous la direction de Maurice Duverger, cet ouvrage répond parfaitement aux exigences de cette collection qui sont de « mettre à la disposition de tous, sous une forme maniable et commode, un ensemble de faits, de textes, de chiffres, de références, de documents relatifs à un problème accompagné d'un commentaire qui sert de fil conducteur ».

Assistante en droit à l'Université de Paris I, Andrée Jallon organise la présentation des dix-huit documents qu'elle a retenus sur le fédéralisme autour de deux axes majeurs : 1) les organes fédéraux responsables des rapports internationaux, et 2) les rapports internationaux autonomes des États fédérés. La plupart des documents de la première série s'articulent autour de textes constitutionnels de huit États fédéraux : l'Argentine, l'Australie, l'Inde, la RFA, l'URSS, les États-Unis, la Yougoslavie et la Suisse. Un neuvième, le Canada, appa-